

Procès-verbal

Conseil Municipal du 25 février 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq février à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le dix-neuf février, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie ALLAIS, Maire.

Présents : Mr DRU Francis, Adjoint, Mr GOUPIL Denis, Mme FISCHER Nathalie, Mr LEMAISTRE Nicolas, Mr SABOTIER Franck, Mr HANGARD Didier, Mr AUBRY Edouard.

Absents excusés : Mr TAUGAN Bernard, Mme BOILLON Cécile.

Pouvoir :

- Mr TAUGAN Bernard a donné pouvoir à Mr DRU Francis.
 - Mme BOILLON Cécile a donné pouvoir à Mme ALLAIS Sophie.
- Monsieur Edouard AUBRY est nommé secrétaire de séance.

Dès l'ouverture de la séance, Madame le Maire informe l'Assemblée qu'elle a accepté, au titre de sa délégation, le devis du couvreur Monsieur LEBLOND de 888,18 € TTC pour l'étanchéité de la tourelle de l'église et précise qu'elle a relancé le couvreur et le maçon pour qu'ils effectuent ces travaux rapidement.

De même, Madame le Maire signale qu'elle a demandé au couvreur de vérifier les toitures des bâtiments communaux car elle a constaté, notamment sur l'église, qu'une gouttière devait être bouchée car elle déborde lors des fortes pluies et que des tuiles, situées à proximité de la tourelle à restaurer, étaient tombées dans la gouttière, mais également sur la salle où de nombreuses ardoises sont également manquantes sur les deux pignons.

Madame le Maire signale enfin qu'au niveau de l'accident du candélabre stylisé, après expertise, le devis de la Société FORLUMEN de 3437,98 € TTC va être pris en charge par l'assurance et que les travaux sont commandés.

Monsieur DRU signale qu'il a rencontré un agent de l'entreprise FORLUMEN et que le mât stylisé sera déplacé compte tenu qu'il a été deux fois accidenté.

Après ces précisions, **le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité sans observation.**

Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour l'examen des devis pour le projet d'aménagement de places de stationnement au lotissement de l'impasse des chênes.

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal ACCEPTE la proposition de Madame le Maire.

A l'ordre du jour :

1/ Compte administratif 2013 - Compte de gestion du Receveur - Affectation du résultat

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur GOUPIL, Doyen de l'Assemblée pour la présentation du compte administratif 2013.

Monsieur GOUPIL donne lecture du document et donne la parole à Madame AUBER, secrétaire de mairie pour qu'elle apporte des précisions. Cette dernière informe l'Assemblée que le Département n'a pas versé en 2013 le Fonds Départemental de Taxe Professionnelle de 31 797 € et que la commune vient de le percevoir en janvier 2014.

Avant de passer au vote, Monsieur GOUPIL demande à l'Assemblée s'il y a des questions ou des précisions à apporter.

Aucune remarque particulière n'ayant été faite, Monsieur GOUPIL propose de passer au vote.

Madame le Maire (deux voix – pouvoir de Madame BOILLON) s'abstient.

Le Conseil Municipal,

Sous la présidence de Monsieur Denis GOUPIL, Doyen de l'Assemblée, **après avoir entendu et approuvé** le compte administratif de l'exercice 2013, par **8 VOIX POUR** et **2 ABSTENTION (Mme ALLAIS – 2 voix)**, en tout point identique au compte de gestion du Receveur, qui n'appelle ni observation, ni réserve,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

CONSTATE que le compte administratif 2013 fait apparaître un excédent de 91 215,22 € détaillé comme suit :

- Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 10 565,58 € + résultat reporté de 80 649,64 €.

Pour mémoire prévisions budgétaires :	
Virement à la section d'investissement c/023	9 904,00 €
=====	
Solde d'exécution d'investissement :	
Excédent d'investissement de clôture	A = 53 499,92 €
- Restes à réaliser Investissement	
* Recettes	B = /
* Dépenses	C = 62 606,00 €
Besoin de financement	A + B - C = - 9 106,08 €

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

<u>AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT</u>	
En priorité :	
- à la couverture du besoin de financement c/1068.....	= 9 106,08 €
Pour le solde :	
- à l'excédent de fonctionnement reporté c/002.....	= 82 109,14 €

Monsieur GOUPIL félicite Madame le Maire pour sa bonne gestion compte tenu que l'excédent 2013 est légèrement supérieur à celui de 2012 et qu'il aurait dû être plus élevé si le Département avait versé sur l'exercice 2013 le Fonds Départemental de Taxe Professionnelle.

2/ Travaux de rénovation de la salle polyvalente liés aux économies d'énergie – Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

Madame le Maire propose à l'Assemblée de solliciter une subvention à Madame la Députée au titre de sa réserve parlementaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, la proposition de Madame le Maire de solliciter pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente, liés aux économies d'énergie, estimés à 59 944,64 € hors taxes, une aide financière du Ministère de l'Intérieur sur les fonds de la réserve parlementaire de Madame la Députée.

3/ Projet d'aménagement d'un cheminement piétonnier de sécurité le long de la RD 10 – Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que l'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre lancé en collaboration avec le bureau de l'ATESAT concernait uniquement le projet d'aménagement d'un cheminement piétonnier le long de la RD10 du hameau de la Petite Croix à la gare.

Madame le Maire précise que ce projet a été modifié unanimement par le Conseil Municipal avec les services du Département en ajoutant la mise en sécurité du centre bourg et la création d'un trottoir sur la RD 125 allant du bourg jusqu'à l'entrée du lotissement de l'impasse des chênes. Compte tenu de ces modifications, l'enveloppe des travaux a augmenté et un avenant de 30 875,70 € hors taxes est sollicité par le Cabinet Samuel CRAQUELIN, rémunération basée sur le même taux initial de 9,10 %.

Madame le Maire demande à l'Assemblée d'approuver cet avenant.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce qui précède et délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre tel qu'il figure en pièce jointe ;

DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer l'avenant à la maîtrise d'œuvre.

4/ Devis pour le remplacement de l'équipement informatique de la mairie

Conformément au dernier conseil municipal en date du 10 décembre 2013, Madame le Maire présente le devis CERIG, prestataire informatique de la commune, pour le renouvellement de l'équipement informatique de la mairie d'un montant de 1 608 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, le devis de la Société CERIG d'un montant de 1 608 € TTC.

Cette dépense sera inscrite à l'article 2183 de la section d'investissement du budget primitif 2014.

5/ Devis pour la dématérialisation des documents comptables

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que la dématérialisation interviendra au 1^{er} janvier 2015 et que des nouveaux logiciels pour la paie et la comptabilité sont donc nécessaires.

Madame le Maire propose le devis de la Société CERIG d'un montant de 792 € TTC, dont 160 € hors taxes de formation, précisant que la formation s'élève normalement à 320 € hors taxes mais que celle-ci sera prise en charge pour moitié par l'autre employeur de Madame AUBER, secrétaire de mairie compte tenu que c'est le même prestataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, le devis de la Société CERIG d'un montant de 792 € TTC.

Cette dépense sera inscrite à l'article 2183 de la section d'investissement du budget primitif 2014.

6/ Bureaux de vote – élections municipales du 23 et du 30 mars 2014

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que les élections municipales se dérouleront les dimanches 23 et 30 mars 2014 de 8 heures à 18 heures et qu'il convient de prévoir les permanences du bureau de vote pour les deux tours de scrutin.

- **Dimanche 23 mars 2014**

De 8h00 à 12h00	Franck SABOTIER	Francis DRU	Nathalie FISCHER
De 12h00 à 16h00	Didier HANGARD	Nicolas LEMAISTRE	Edouard AUBRY
De 16h00 à 18h00	Denis GOUPIL	Sophie ALLAIS	Cécile BOILLON

Dépouillement : Mme ALLAIS Sophie, Mme BOILLON Cécile, Mr GOUPIL Denis, Mr DRU Francis.

- **Dimanche 30 mars 2014**

De 8h00 à 12h00	Cécile BOILLON	Denis GOUPIL	Nathalie FISCHER
De 12h00 à 16h00	Nicolas LEMAISTRE	Sophie ALLAIS	Edouard AUBRY
De 16h00 à 18h00	Didier HANGARD	Francis DRU	Franck SABOTIER

Dépouillement : Mme ALLAIS Sophie, Mr DRU Francis, Mr SABOTIER Franck, Mr HANGARD Didier.

Madame le Maire rappelle, d'une part, que conformément à la réglementation nouvellement en vigueur les électeurs non munis d'un document d'état civil, dont la liste a été déposée dans toutes les boîtes aux lettres des foyers Virvillais, ne seront pas admis à voter et, d'autre part, qu'en cas de second tour, le scrutin du 30 mars 2014 aura lieu le week end du changement d'heure et demande aux élus assurant l'ouverture du bureau de vote de prendre note de ce changement.

7/ Questions diverses

A – Création de places de stationnement au lotissement de l'impasse des chênes

Madame le Maire rappelle qu'elle avait proposé, lors du dernier conseil municipal, de créer une place de stationnement pour personnes à mobilité réduite en remplacement du point de regroupement de collecte des ordures ménagères. Compte tenu qu'à cet endroit, la future place de stationnement serait trop en pente pour l'accès des personnes à mobilité réduite et après avoir rencontré deux entreprises de travaux publics, Madame le Maire propose de créer cette place de stationnement face au lot n°11 et de créer une nouvelle place de stationnement traditionnelle en remplacement du point de regroupement.

Madame le Maire précise enfin qu'elle a demandé également le chiffrage pour la création d'un panneau STOP dans ce même lotissement et la remise en état du marquage au sol des deux passages pour piétons sur la RD 10.

Madame le Maire communique les devis reçus :

- EUROVIA : 6 707,43 € hors taxes
- COLAS : 4 058,00 € hors taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'**unanimité**, le devis de la Société COLAS de 4 058,00 € hors taxes.

Cette dépense sera inscrite à l'article 2188 de la section d'investissement du budget primitif 2014.

B – Informations

Madame le Maire :

- Informe l'Assemblée que, suite à l'accident du garage survenu le 26 septembre 2013, les clés de ce local ont été remises à Madame HANGARD, locataire le vendredi 21 février 2014 en lui demandant de prendre rendez-vous avec Monsieur ANDRIEU, électricien pour la réalimentation du garage compte tenu que l'arrivée électrique de ce bâtiment communal se situe dans le logement.

- Communique le compte rendu du SIVOS du 20 janvier 2014 :
 - Suite aux sondages effectués par la Commune de Manneville-la-Goupil, la parcelle napoléonienne a été levée et le permis de construire va être déposé.
 - Compte tenu de l'effectif croissant depuis 5 ans (209 enfants en 2008-2009 et 240 prévus à la rentrée 2014-2015), il a été décidé de créer une classe supplémentaire dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école élémentaire.
Les subventions attendues pour cette classe supplémentaire :
 - DETR 20 % de 150 000 €
 - Département entre 20 et 30 % de 150 000 € (plafond).
 - Réforme des rythmes scolaires :
 - Cours de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 15h45 (½ journée supplémentaire retenue- le mercredi matin).
 - Activités périscolaires de 15h45 à 16h30 : Prévision de 15 encadrants avec 4 à 5 activités : la réglementation prévoit 1 encadrant pour 18 primaires et 1 pour 14 maternelles.
 - Enquête effectuée auprès des associations communales des 4 communes pour savoir si des bénévoles accepteraient d'encadrer les enfants pendant les activités.

- Communique le compte rendu du SIVOS du 17 février 2014 :
 - Vote du compte administratif 2013 détaillé comme suit :
 - Excédent de fonctionnement de 151 224,46 €
 - Déficit d'investissement de 122 957,06 €
 - Soit un excédent global de 28 267,40 €
 - Lancement de l'appel de candidatures dans les 4 communes. Pour Virville, cet avis a été mis au panneau d'affichage, sur la page de Virville du site internet de la Communauté de Communes et distribué dans les boîtes aux lettres.
Lettre de motivation et CV des futurs candidats sont à déposer à la mairie du domicile.
 - Agrandissement de l'école élémentaire : prévision de 4 classes avec aménagement des espaces verts et démolition des préfabriqués (désamiantage), travaux estimés à 210 000 € dont 50 à 55 000 € à la charge de la commune de Virville.

- Laisse la parole à Monsieur DRU, 1^{er} Adjoint pour les comptes rendus des conseils communautaires.

Monsieur DRU communique :

- Conseil Communautaire du 16 décembre 2013 :
 - Accueil de Madame VAILLANT, Directrice de la communauté depuis le 12 novembre 2013.
 - Refus d'adhérer au Syndicat Mixte Caux Seine dont le coût est estimé entre 35 à 40 000 € pour la Communauté de Communes mais accord pour participer aux réunions dans le cadre des ententes intercommunales (tourisme, équipements aquatiques, développement économique et aménagement de l'espace).

Ce Syndicat Mixte Caux Seine déjà en place instruit les permis de construire pour la CVS et quelques communes de Cœur de Caux uniquement pour les communes dotées d'un POS ou PLU.
 - Proposition d'augmenter le tarif de la REOM en 2014 à 12,8 % compte tenu de la hausse de la TVA et la collecte sélective en porte à porte (sacs jaunes).

Tarifs proposés pour un foyer de 2 personnes et plus : 210 € pour les 21 communes et 274 € pour Goderville (2 collectes la semaine).
Vote : 14 POUR, 11 CONTRE (dont Monsieur DRU) et 1 ABSTENTION.
 - Haut-Débit : Adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat Seine Maritime Numérique avec un coût de 45 centimes d'Euros par an par habitant.
 - Indemnités du Receveur : 19 POUR et 6 CONTRE (dont Monsieur DRU) et 1 ABSTENTION.

- Conseil Communautaire du 27 janvier 2014 :
 - REOM 2014 : Les commissions des finances et des déchets proposent de passer la redevance de 12,8 % à 9,16 %, soit un coût de 268,75 € pour Goderville et 203,14 € pour les autres communes. Elles ont proposé une baisse du carburant et une diminution des dépenses de personnel qui seront prises en charge par le budget général.

Le vote concernait pour le maintien de l'augmentation de 12,8 % votée le 16 décembre 2013 ou pour la diminution de l'augmentation à 9,16 %.
Vote : 11 POUR le maintien à 12,8 %, 12 POUR la diminution à 9,16 % (dont Monsieur DRU) et 4 ABSTENTIONS (ni pour l'un ni pour l'autre proposition – élus de Goderville).
 - Autorisation donnée à Monsieur BLONDEL, Président pour signer les conventions à intervenir pour le déneigement.
 - Syndicat Seine Maritime Numérique : D'ici 5 à 7 ans, l'ensemble du canton devrait être couvert.

Les communes qui envisagent la réalisation de travaux sur les voiries peuvent prévoir les fourreaux pour la fibre optique.

Madame le Maire remercie Monsieur DRU et communique :

- Conseil Communautaire du 24 février 2014 :
 - Parole donnée à Monsieur FLEURY, Conseiller Municipal de Goderville et membre du collectif « Ordures Ménagères 2014 » :
 - Compte rendu de la manifestation du 15 février 2014.

A la demande du collectif, plusieurs courriers ont été envoyés par Monsieur BLONDEL, Président de la Communauté :

- A Madame GRELIER, Députée : Monopole de Véolia
 - A Madame HEUZÉ de la Trésorerie pour demander l'autorisation de basculer la somme de 360 000 € du budget général au budget déchets.
 - Vote des comptes administratifs 2013 :
 - Hôtel d'entreprises : excédent de 101 348,41 €
 - Déchets : déficit de 926,90 €
 - Budget général : excédent de 645 983,16 €
 Les trois comptes administratifs ont été votés à l'unanimité.
 - Autorisation de signature donnée au Président pour le marché de fourniture de tatamis et de protections murales pour le DOJO pour 20 484 €.
 - Dénéigement : instauration des tarifs de rémunération pour les agriculteurs basés selon le barème de la Chambre d'Agriculture.
 - Au niveau du personnel : mise en place d'un règlement intérieur, d'un protocole d'accord pour les RTT, d'un plan de formation, d'un compte épargne temps et décision de fixer la journée de solidarité au lundi de Pentecôte.
- les remerciements de Patricia FAGOT et de Marie-Pierre CRAQUELIN pour le cadeau offert lors de la cérémonie des vœux.

Madame le Maire laisse à la parole à Monsieur GOUPIL, Président du syndicat d'eau.

Monsieur GOUPIL renouvelle ses remerciements au Conseil Municipal pour le cadeau offert et communique les informations suivantes :

- Indemnités du Receveur refusés par le comité syndical à l'unanimité.
- Travaux d'assainissement collectif de l'Allée des rosiers à Manneville la Goupil
 - Appel d'Offres lancé pour le choix de l'entreprise
 - Demande de subventions en cours

Aucune question diverse n'étant posée, Madame le Maire remercie les conseillers municipaux pour ce dernier conseil du mandat.

La séance est levée à 22h05.